

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 15 décembre 2022

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an Deux Mille vingt-deux, jeudi 15 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 09 décembre 2022

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M Didier REYMONDON, M René VALLIER, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, Mme Françoise DUBOEUF, M Nicolas BERGER M Jean-Luc GOUTAGNY, M Noël BROCHIER, M Hervé PERRONNET.

Absente excusée : Mme Angélique PIBOLLEAU donne pouvoir à M Didier REYMONDON

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Mme Nicole VIRICEL

Quorum : 8

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 novembre 2022

Délibération : Régularisation de l'emprise de la Route de la Mathevonnière

Délibération : Déplacement d'un chemin communal

Délibération : Approbation de la convention de partenariat entre la Commune de Pomeys et la CCMDL pour le financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais

Point RH

- Comptes rendus des commissions intercommunales

- Questions diverses.

→ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 17 novembre 2022 est approuvé **à l'unanimité**.

→ **Délibération**

DELIBERATION : REGULARISATION DE L'EMPRISE DE LA ROUTE DE LA MATHEVONNIERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est en train de régulariser des chemins communaux avec des propriétaires privés. La commune a missionné le cabinet de géomètre DENTON de Ste Foy l'Argentière pour recenser et régulariser les chemins privés qui, dans les faits, sont affectés au domaine communal et qui avaient été goudronnés par la commune. Ce dossier est ancien et n'avait jamais été finalisé. Le cabinet Denton a réalisé sa mission et les propriétaires des chemins ont signé les documents d'arpentage correspondants. Les modalités de ces acquisitions à l'euro symbolique ont déjà été fixées avec les parties concernées par courrier; la commune supportera les frais de notaire et de géomètre relatifs à ces acquisitions.

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION : DEPLACEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL

Au lieu-dit les Ormes, le Syder a pour projet d'enterrer les lignes électriques. Ces travaux ne peuvent se faire que sous voirie publique. Il s'agit d'échanger un chemin privé utilisé par les riverains, contre un chemin communal non utilisé dans les faits. L'échange se fait à surface équivalente, la commune supportera les frais de notaire et de géomètre.

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS POUR LE FINANCEMENT DU DISPOSITIF PARAGRELE

Le dispositif de lutte contre la grêle est en place depuis le 1er mai 2019. Une association « paragrêle 69 » a été créée pour en assurer le fonctionnement. En 2019, une convention constitutive de groupement de commande relative à la mise en place de ce système, a été établie entre la CCVG, CCPA, CCVL, COPAMO, CCMDL, CCPO et COR. Cette convention constitutive prévoyait la répartition des coûts d'investissement entre chaque communauté de communes adhérente au dispositif. En 2020 et 2021, une convention avait été établie entre la CCMDL et PARAGRELE 69. La participation demandée à la CCMDL, était de 27 984,41€/an. Ce dispositif même s'il est trop tôt pour en affirmer l'efficacité, a démontré depuis 2019 la qualité de son organisation qui repose sur un réseau de bénévoles. En 2022, la participation demandée à la CCMDL est de 0,96€ par habitant, uniquement pour les communes rhodaniennes de la CCMDL. Ainsi le montant de la participation s'élève à 29 264,64€. Considérant que ce dispositif, à l'origine mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors d'épisodes de grêle. Le Conseil communautaire de la CCMDL du 22 novembre 2022 a délibéré pour une augmentation de sa

participation financière à hauteur de 17 985,56 € TTC. Il est aussi décidé de solliciter la participation des communes à hauteur de 0.37 € TTC par habitant et par an, soit pour Pomeys 422.17 € TTC. La participation des communes reste la même que celle appelée pour 2020 et 2021.

Approuvé à l'unanimité.

-
- **Point RH** : Deux agents sont en attente de leur titularisation, qui pourrait être effective au 1^{er} janvier, sous réserve de réponse du centre de gestion.

La commune souhaite depuis plusieurs mois renforcer le temps agent dédié au secrétariat. Actuellement, nous avons 1.2 ETP (Equivalent Temps Plein), nous souhaitons porter à 1.5 ETP par le recrutement d'une nouvelle personne. Nous aurons le plaisir d'accueillir dès le 5 janvier 2023 Marianella VERAN.

- **Coupure de délestage éventuelle d'électricité** : Le Maire présente un compte rendu d'une vision conférence avec le préfet sur le sujet . Il en ressort que le délestage est une mesure exceptionnelle, qui sera mise en œuvre en dernier recours pour éviter les coupures totales. Aucun foyer sera coupé plus de 2h. Il sera déclenché en semaine uniquement et pour une partie seulement des foyers et à tour de rôle. L'application gratuite Ecowatt informe en temps réel du niveau de consommation des français. En cas de coupure, le numéro d'appel d'urgence 112 restera actif.
- **Chauffage** : Des essais sont actuellement en cours pour mesurer les consommations concernant la salle des sports pour les soirées et manifestations autre que sportives.
- **Projet City Stade** : L'Agence Nationale du Sport nous a accordé une subvention à hauteur de 60% de nos devis. Nous sommes encore en attente d'une réponse de la Région sur une demande en cour.
- **Espace Verts** : Suite au passage du jury Auvergne Rhône Alpes au mois d'août, la commune conserve sa fleur pour une durée de 4 ans.

→ **Compte-rendu commissions communales et intercommunales**

Commission solidarité : Sytral mobilité renforce la ligne du 2EX pour les horaires du matin suite à une influence importante. Une nouvelle ligne de bus devrait être créée entre Saint Symphorien sur Coise et l'Arbresle. Le transport social est reconduit pour cette année 2023.

Commission tourisme : Rencontre avec Annie MARTINEZ, nouvelle directrice de l'OTI (Office du Tourisme Intercommunautaire). L'objectif des Monts du Lyonnais est d'être une véritable destination touristique. Pour ce faire, différents projets vont voir le jour : création de la baignade naturelle d'Hurongues, développement des circuits de VTT, vélo rail à Sainte Foy l'Argentière.

Commission transition énergétique : Il a été constaté d'un manque de piste cyclable sur le territoire. La CCMDL a missionné une entreprise pour expérimenter l'utilisation de véhicules électriques sur notre territoire. Il est prévu une rencontre le 22 mars 2023 pour les communes du territoire qui souhaitent échanger sur les différents projets énergétiques.

Commission déchets : Depuis la mise en place des bombonnes, on remarque un meilleur tri des déchets.

Nous comptons sur les efforts de chacun pour continuer dans ce sens.

La date du prochain Conseil Municipal est le Jeudi 19 Janvier.

La séance est levée à 22h35.

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY

Le Secrétaire de séance,
Mme Nicole VIRICEL

Affichée et publiée le